

Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à web@20minutes.ch

Suisse romande

09 juin 2015 22:02; Act: 09.06.2015 22:13

Giroud peut bien réclamer des millions

par Christian Humbert - L'affaire Giroud est loin d'être close: l'ex-encaveur n'a pas usé de contrainte en réclamant 30 millions à la SSR et à l'un de ses anciens journalistes.

on off i

Une faute?

Signalez-la-nous!

La décision de mercredi dernier de la procureure genevoise Josepha Wohnrau est claire. Elle ne va pas instruire la plainte pénale déposée par l'ancien journaliste de la RTS Yves Steiner contre Dominique Giroud, qu'il accuse de tentative de contrainte. La raison de la plainte: la notification à la SSR et à son collaborateur de commandements de payer de 30 millions de francs au titre de dommages et intérêts pour le tort moral subi par Giroud par un fameux reportage déclencheur de l'affaire, diffusé le 6 décembre 2013.

Alors journaliste, Yves Steiner a travaillé à cette enquête qui a révélé les procédures pénales et fiscales contre l'encaveur valaisan. C'est aussi l'ordinateur de cet homme qu'un détective soupçonné d'avoir été mandaté par Giroud, et des complices aujourd'hui prévenus, ont tenté de pénétrer, notamment pour y découvrir ses sources. Déposée d'abord sur le canton de Vaud, la plainte de M. Steiner a été transmise à Genève où sont ouvertes les procédures pénales et civiles.

Importantes pertes subies

Pour Yves Steiner, un commandement de payer de 30 millions de francs est une manière de le contraindre à garder le silence sur l'affaire. Cette action interrompt la prescription.

La procureure Wohnrau rappelle la jurisprudence du tribunal fédéral et souligne que la notification d'un commandement de payer, fut-il d'un montant aussi élevé, n'est pas illicite.

Les importantes pertes subies par Giroud, médiatiquement «surexposé» et son entreprise ne sont pas niées par la magistrate.

«Seul un tribunal civil déterminera si le montant demandé est exigible et forcé» note-t-elle en rejetant la plainte de Yves Steiner.

Avocat d'Yves Steiner et de la RTS, Me Jamil Soussi, «va probablement déposer un recours». «Cette décision est clairement infondée. J'ai obtenu des condamnations dans des cas similaires. Il n'y a plus de procédures civiles pendantes actuellement» conclut Me Soussi.

Tant Dominique Giroud que son porte-parole se refusent à commenter ce classement.

